



Nouvelle procédure pour la reconnaissance, des documents officiels à l'étranger



eLÉGALISATION &
eAPOSTILLE



Clément Sablon
Product Designer

csablondesign.fr

La Convention de La Haye de 1961

→ Simplifie la reconnaissance des documents officiels à l'étranger en remplaçant la légalisation par l'apostille.

Ordonnance du 23 mars 2022

→ Dématérialisation des procédures
d'apostille et de légalisation en France.

→ Autorise la création d'une plateforme
numérique pour la transmission de
documents.

Décret n° 2022-1058 du 28 juillet 2022

→ Précise les modalités d'application de l'ordonnance : fonctionnement, sécurisation et reconnaissance des apostilles électroniques.

La France modernise l'apostille*

avec la création d'un **Portail Grand Public**
pour la **transmission numérique** sécurisée
de documents officiels.

***apostille** est une certification officielle qui authentifie la signature, la qualité du signataire et, le cas échéant, le sceau ou timbre apposé sur un document public.



e-Apostille*

-  Plus rapide à obtenir
-  Moins de paperasse
-  Vérification en ligne facile
-  Moins de risques de falsification

Le "e" dans e-Apostille signifie "électronique". Elle est applicable uniquement dans les pays signataires de la Convention de La Haye de 1961.

Exemple :

Tu obtiens **un diplôme** en
France et tu veux **travailler**
en Pologne : 🇵🇱
grâce à une e-Apostille, ton
document peut être
officiellement reconnu par
les autorités polonaises.

À suivre ...

La méthode et les actions en UX/UI : de la conception de l'**expérience utilisateur** jusqu'à la création des parcours et des **interfaces**.

